Pas·de·Calais
Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260921-lmc1550368-DE-1-1
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Publication électronique le : 23 septembre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

PARTENARIAT AVEC SAS IDEAL CONNAISSANCE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES ASSISES DU BIEN VIEILLIR

(N°2026-355)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;
Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 1ère commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 07/09/2026 ;

Après en avoir informé la 2ème commission « Solidarités humaines » lors de sa réunion en date du 07/09/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une participation à caractère évènementiel à SAS IDEAL Connaissances pour un montant de 30 000 euros, au titre de l'année 2026, dans le cadre de l'organisation de la 10ème édition des Assises du bien vieillir, qui se déroulera du 22 au 24 septembre 2026 à Arras, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec SAS IDEAL Connaissances, la convention de partenariat, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-022A01	6568/93028	Actions de communication	355 600,00	30 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

…….

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 21 septembre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Convention de partenariat

10e Assises Nationales du bien vieillir

Arras, Artois Expo, 22, 23 et 24 septembre 2026

L'organisateur :

La SAS IDEAL Connaissances, *ci-après dénommée « idealCO » ;*

Domiciliée : 93 avenue de Fontainebleau, 94276 LE KREMLIN-BICETRE.

Représentant de l'organisateur : Monsieur Philippe BOYER, Président, dûment habilité à cet effet.

Et

La personne morale contractante :

Le Département du Pas-de-Calais, *ci-après dénommé « Département du Pas-de-Calais »*

Domiciliée : Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS Cedex 9

Représentant du contractant : Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé à signer la présente convention, par délibération de la Commission permanente du 21 septembre 2026

Contexte de la mission

Les Assises Nationales du Bien-Vieillir sont devenues au fil des années le rendez-vous majeur du bien-vieillir pour les décideurs publics et privés et l'événement national de référence dans ce domaine stratégique. Elles s'inscrivent dans un partenariat avec la 5ème Branche (Caisse Nationale pour la Solidarité et l'Autonomie) et le ministère des Solidarités, la DGCS, la CNAV, la filière France Silver Eco, les acteurs majeurs de la Santé et du secteur Médico-Social. Après Paris, Marseille, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Limoges, Troyes, Le Mans et Le Havre, la 8ème édition au Stade de France les 26 et 27 mars 2024 a réuni près de 1 800 participants.

La transition démographique n'épargnera pas la Région Hauts-de-France qui, à l'horizon 2040, verra 32% de sa population âgée de plus de 60 ans et 15% de 75 ans et plus (contre 9% en 2017). Cela préfigure de nombreux défis que les acteurs des politiques d'autonomie devront relever dans les prochaines années : habitat, mobilité, lien social, accompagnement et maintien à domicile, aides aux aidants, accès aux droits, lutte contre l'isolement, aménagement urbain, recrutement et formation, développement économique de solutions adaptées aux demandes…

Pour y faire face, le Département du Pas-de-Calais, la Communauté Urbaine d'Arras, la ville d'Arras représentée par son centre communal d'action sociale (CCAS) sont d'ores et déjà engagés dans de nombreuses actions innovantes autour du bien vieillir.

Aussi, le Département du Pas-de-Calais a répondu favorablement à l'appel à candidatures lancé par idealCO. Il accueille et co-organise, en lien avec la Communauté Urbaine d'Arras, la ville d'Arras représentée par son CCAS, la 10e édition de ces Assises Nationales itinérantes du 22 au 24 septembre 2026 au centre d'exposition et de congrès d'Arras (Artois Expo).

1. Définition du partenariat

Le Département du Pas-de-Calais en qualité de co-organisateur, bénéficie d'un affichage préférentiel et d'un droit d'orientation sur la manifestation :

- Droit d'orientation : ce droit s'exerce notamment sur l'orientation des thèmes du programme de la manifestation en accord avec le Comité de Pilotage
- Affichage sur l'ensemble de la manifestation : interventions, affichage du logo de la collectivité sur l'ensemble des documents d'édition dans la rubrique « un événement », édito du Président ;
- Invitations ;
- Présence du Département sur l'espace exposition

2. Descriptif des prestations

2.1. Droit d'orientation et construction du contenu

- Participation au Comité de Pilotage en présentiel ou en visioconférence, chargé de déterminer avec l'ensemble des partenaires les axes stratégiques de l'édition 2026 : thématiques, choix des intervenants à solliciter, partenaires à associer, parties prenantes à mobiliser.
- Incluant pour idealCO : préparation des documents de travail, temps de rédaction des comptes rendus et bilans des échanges, déplacements aux réunions, coordination avec les acteurs…

2.2. Affichage préférentiel du Département du Pas-de-Calais sur l'ensemble de la manifestation

- **Interventions**
 - du Président, des élus et/ou services lors de l'ouverture et/ou clôture, les séances plénières ou ateliers
- **Edito du Président**
 - sur le site internet, dans le guide du participant et dans une des newsletters d'information
- **Affichage du logo du Département du Pas-de-Calais sur l'ensemble des supports de promotion dans la rubrique « un événement »**
 - sur le guide du participant remis à l'entrée de l'évènement ;
 - sur le site internet dédié aux Assises Nationales ;
 - sur les newsletters d'information et de relance diffusées pour la promotion de l'évènement : 1er save the date, ouverture des inscriptions, newsletters thématiques…

2.3. Présence du Département du Pas-de-Calais

- Présence sur l'espace exposition à proximité des autres partenaires institutionnels (stand de 36m2 et emplacement à préciser ultérieurement)
- Présence du Département sur l'espace exposition par l'intermédiaire de Professions Autonomie 62 (stand de 12m2, emplacement à préciser ultérieurement)
- Affichage et mise en valeur de documentation ou autres supports de communication du Département

2.4. Promotion et invitations

- **Mise à disposition par idealCO d'un dispositif d'invitations gratuites** (comprenant le déjeuner pour les inscrits en ligne en amont *) à diffuser sans limite aux futurs participants, partenaires et acteurs locaux. Ces invitations nécessiteront une inscription préalable en ligne sur le site dédié et remise d'un badge nominatif le jour de l'évènement.

 ** pour les personnes souhaitant s'inscrire sur place, déjeuner vendu au tarif de 30 Euros TTC sous réserve de disponibilité*

2.5. Bilan et rendu des Assises nationales du bien vieillir

- **Réalisation d'une enquête de satisfaction post événement auprès des participants**

- **Présentation du bilan au 1er trimestre 2027**
 - Nombre, fonction et origine géographique des participants
 - Appréciation des participants concernant :
 - la manifestation
 - les thèmes des conférences
 - le choix des intervenants
 - les locaux
 - le salon professionnel
 - l'accueil
 - les déjeuners
 - les informations remises sur place
 - le site internet de l'événement
 - Appréciation des exposants concernant :
 - l'organisation
 - l'installation
 - la disponibilité des équipes
 - l'emplacement et qualité de leur stand
 - Actions communication, marketing

2.6. Récapitulatif financier

Le financement forfaitaire du Département du Pas-de-Calais s'élève à 30 000 Euros TTC pour organiser cette 10e édition à Arras.

2.7. Les contributions complémentaires du Département du Pas-de-Calais

Le Département s'implique, via Professions Autonomie 62, dans l'organisation du forum emploi prévu le 22 septembre. Il assure la coordination de l'évènement et mobilise son ingénierie dans la préparation,

l'animation et l'organisation de l'évènement à la fois pour l'accueil du public, l'animation des différents espaces proposés, la communication et la promotion de l'évènement auprès des publics cibles en amont.

Le Département assure la préparation et l'organisation de 2 circuits de découverte sur les 4 proposés dans la programmation. Via les Maisons du Département solidarité il assure la mobilisation des partenaires accueillants et prépare le circuit avec les acteurs du territoire. Le Département prend également à sa charge le déplacement des participants à savoir 2 groupes de 25 personnes maximum pour 2 trajets de 60 kms aller/retour chacun (coût non connu à ce jour).

En outre, le Département prend à sa charge le cocktail à l'issue de la première journée d'assises, le 22 septembre, pour environ 100 personnes et assure l'accueil café des participants au forum emploi pour un coût prévisionnel de 1770 euros HT.

Le Département s'implique également dans la mise en œuvre du programme de cette édition en animant au moins 10 ateliers, 4 coups de cœur sur les 6 et en intervenant dans le cadre de 4 plénières sur 6 aux côtés des partenaires du Pas-de-Calais. Le Département mobilise son ingénierie pour préparer, animer et organiser ces opérations (direction autonomie et santé, maisons du Département solidarité, direction de la communication, direction de l'évènementiel).

3. Rétroplanning indicatif

Les prestations sont réalisées selon le planning indicatif suivant :

- Préparation de l'évènement de février à septembre 2026
- 22 au 24 septembre : 10e Assises Nationales du bien vieillir, Artois Expo, Arras
- 1er trimestre 2027 : présentation du bilan aux partenaires

4. Paiement des prestations

Le montant des factures est calculé en appliquant le taux de TVA en vigueur selon la nature des prestations.
Les modalités de règlement des prestations sont les suivantes :

- Versement de 50 % à la signature de la convention
- Le solde après réception du bilan de l'opération au plus tard le 31 mars 2027

Fait au Kremlin-Bicêtre, le ….

Le Président d'IDEAL Connaissances	Le Président du Département du Pas-de-Calais
Philippe BOYER	**Jean-Claude Leroy**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de la Communication
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°67

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

PARTENARIAT AVEC SAS IDEAL CONNAISSANCE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES ASSISES DU BIEN VIEILLIR

Le Département du Pas-de-Calais a été retenu pour accueillir les 10ème s éditions des Assises du bien vieillir, lancé par IdealCo (SAS IDEAL Connaissance). Cet évènement, se déroulera du 22 au 24 septembre 2026 à Arras, au centre d'exposition et de congrès (Artois Expo).

Dédié aux professionnels, aux élus et aux acteurs intervenants auprès et pour les personnes âgées, ce sera l'occasion d'échanger, de partager sur les initiatives inspirantes, de débattre pour faire avancer les politiques liées au vieillissement. Au programme seront proposés des conférences, témoignages, ateliers autour de professionnels, chercheurs, élus, entrepreneurs.

Les Assises nationales du bien vieillir sont devenues au fil des années un rendez-vous majeur pour les décideurs publics et privés du grand âge et l'événement national de référence dans ce domaine stratégique. Elles s'inscrivent dans un partenariat avec la 5ème Branche (Caisse Nationale pour la Solidarité et l'Autonomie) et le ministère des Solidarités, la Direction Générale de la Cohésion Sociale, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la filière France Silver Eco, les acteurs majeurs de la santé et du secteur médico-social.

Dans le Pas-de-Calais, le Département accueillera et organisera ces assises aux côtés de la Communauté urbaine d'Arras, la ville d'Arras représentée par son Centre Communal d'Action Sociale et les représentants régionaux tels que l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France ou la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail des Hauts-de-France.

Afin de permettre l'organisation de cet évènement, il est nécessaire de signer une convention de partenariat entre le Département et Idealco pour formaliser les coopérations et définir les modalités et obligations de chacun.

Il est proposé d'attribuer une participation pour cet évènement à Idealco à hauteur de 30 000 euros sur un budget prévisionnel total envisagé à 252 000 euros, qui

porte le risque financier et l'équilibre économique du projet et chargé de sa coordination.

Outre une participation financière, le Département contribuera à la préparation de cet évènement en définissant aux côtés des co-organisateurs le programme, le contenu et les intervenants des plénières, il validera les thématiques proposées pour les ateliers, les partenaires associés à l'évènement et le déroulé global du programme. Il contribuera donc également à l'organisation de l'évènement par une aide matérielle et technique, ainsi qu'en mobilisant son ingénierie au service de ce rendez-vous national. Le Département contribuera donc à certaines actions précises de ces assises à savoir :

- L'organisation de 2 circuits de découverte d'initiatives emblématiques du Pas-de-Calais le mardi 22 septembre 2026 en mettant à disposition du personnel et des véhicules pour assurer les déplacements et en coordonnant ces opérations ;
- L'organisation et l'animation du forum emploi via Professions autonomie 62 prévu le mardi 22 Septembre 2026 ;
- La prise en charge et l'organisation de l'accueil café et du cocktail d'ouverture des assises le mardi 22 Septembre 2026 ;
- La préparation et l'intervention lors de 4 plénières ;
- La préparation et l'animation d'une dizaine d'ateliers ;
- La gestion d'un stand de promotion de la collectivité (36m2) ainsi qu'un stand de promotion de Professions autonomie 62 (12 m2) dont l'agencement et l'animation est à la charge du Département.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'attribuer une participation à caractère évènementiel à SAS IDEAL Connaissance pour les Assises du bien vieillir pour un montant de 30 000 euros au titre de l'année 2026 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, le projet de convention de partenariat en annexe.

Les mouvements financiers seront inscrits sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-022A01	6568/93028	ACTIONS DE COMMUNICATION	355 600,00	118 500,00	30 000,00	88 500,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2026.

Ce rapport a été présenté pour information à la 2ème Commission - Solidarités Humaines du 07/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY